



31 COMMUNES POUR UN PROJET COLLECTIF D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Photos : Emille Massal - Maire Heller - Pau Tourisme Béarn Pyrénées - Ville de Pau

Plan Local
d'Urbanisme
intercommunal

PAU BÉARN
PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération

LE PLUI C'EST QUOI ?

- Un document stratégique qui fixe le cadre du développement du territoire, son aménagement et les règles d'urbanisme.
- Un document unique pour l'agglomération paloise qui traduit un projet de territoire partagé, un cadre de référence et une vision collective pour l'avenir, tout en intégrant les projets des communes.

LE PLUI À QUOI ÇA SERT ?

Répondre aux grands enjeux urbains et périurbains ;
Répondre aux avancées réglementaires ;
Poser un cadre plus cohérent et mieux équilibré entre les bassins de vie :

- Coordonner le développement de l'habitat, des déplacements, des activités économiques, tout en préservant les milieux naturels, les paysages et l'agriculture.
- Déterminer les règles précises d'utilisation des sols à partir desquelles les maires délivreront les permis de construire et autres autorisations du droit des sols.

QUI A PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DU PLUI ?

Le projet présenté a été coconstruit durant 2 ans par :

- Les Maires et élus des 31 communes ;
- Les services de l'agglomération ;
- Des bureaux d'étude ;
- Les habitants à travers la concertation : réunions publiques, exposition, café urba, ateliers intergénérationnels ;
- Les Personnes Publiques Associées : services de l'Etat, chambres consulaires, Conseil départemental, syndicat mixte du Grand Pau...

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PAU BÉARN
PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération

ENQUÊTE PUBLIQUE

du 2 septembre
au 4 octobre 2019

www.registre-numerique.fr/enquete-publique-plui-agglo-pau

PAU Capitale
durable

www.pau.fr



Plan Local d'Urbanisme intercommunal



ENQUÊTE PUBLIQUE : MODE D'EMPLOI

Une commission d'enquête, désignée par le Tribunal administratif et composée d'un Président et de 4 commissaires enquêteurs, est chargée de recueillir l'avis et les observations du public.

Consultez et formulez vos observations durant l'enquête entre le 2 septembre et le 4 octobre 2019 :

- **Sur le site internet :** www.registre-numerique.fr/enquete-publique-plui-agglo-pau
- **Par mail :** enquete-publique-plui-agglo-pau@mail.registre-numerique.fr
- **Adresser un courrier postal à l'attention de :**
Monsieur le Président de la commission d'enquête publique PLUI Pau Béarn Pyrénées
Communauté d'agglomération Pau-Béarn Pyrénées
Direction Urbanisme Aménagement et Construction Durables
Place Royale - BP 547 - 64010 Pau
- **Auprès d'un commissaire enquêteur** dans l'un des 5 sites dédiés, quelle que soit votre commune de résidence.



LES 5 LIEUX DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes	Lieux	Jours et Horaires d'ouverture des lieux d'enquête	Jours et horaires des permanences de la commission d'enquête	
Artigueloutan Mairie	4, rue de la Mairie	Lundi et mardi : 8h30 à 12h et 14h à 18h Mercredi : 8h30 à 12h et 14h à 17h Jeudi : 8h30 à 12h et 14h à 18h30 Vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 17h	Lundi 2/09/19 : 14h à 17h Jeudi 5/09/19 : 14h à 17h Vendredi 13/09/19 : 14h à 17h	Mercredi 18/09/19 : 9h à 12h Mercredi 25/09/19 : 9h à 12h Samedi 28/09/19 : 9h à 12h Lundi 30/09/19 : 14h à 17h
Gan Mairie	Place de la Mairie	Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h	Jeudi 5/09/19 : 9h à 12h Mardi 10/09/19 : 9h à 12h Jeudi 12/09/19 : 17h à 20h	Mercredi 18/09/19 : 14h à 17h Mercredi 25/09/19 : 14h à 17h Lundi 30/09/19 : 9h à 12h Vendredi 4/10/19 : 9h à 12h
Lescar Mairie	Allée du Bois d'Ariste	Lundi : 8h30 à 12h et 13h30 à 19h Du mardi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h	Jeudi 5/09/19 : 9h à 12h Mardi 10/09/19 : 9h à 12h Jeudi 12/09/19 : 17h à 20h	Mercredi 18/09/19 : 14h à 17h Vendredi 27/09/19 : 14h à 17h Lundi 30/09/19 : 9h à 12h Vendredi 4/10/19 : 9h à 12h
Pau Pavillon des Arts	1 boulevard des Pyrénées sous la station haute du funiculaire	Du lundi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 18h	Lundi 02/09/19 : 9h à 12h Mardi 10/09/19 : 14h à 17h Vendredi 13/09/19 : 9h à 12h	Samedi 21/09/19 : 9h à 12h Mercredi 25/09/19 : 14h à 17h Vendredi 27/09/19 : 9h à 12h Vendredi 4/10/19 : 14h à 17h
Poey-de-Lescar Ancien siège communauté de communes Mïey de Béarn	4, rue Principale	Du lundi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 18h	Lundi 2/09/19 : 14h à 17h Jeudi 5/09/19 : 14h à 17h Vendredi 13/09/19 : 14h à 17h	Mercredi 18/09/19 : 9h à 12h Vendredi 25/09/19 : 9h à 12h Samedi 28/09/19 : 9h à 12h Lundi 30/09/19 : 14h à 17h